



République Française
Département de la Vienne
Arrondissement de Poitiers

COMMUNE DE BIARD

SEANCE DU 9 JUILLET 2020

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 9 juillet à 18h30, le Conseil Municipal de Biard, dûment convoqué le 3 juillet 2020, s'est réuni au foyer Guillaume d'Aquitaine
En séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles MORISSEAU, Maire.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 17

Membres absents : 2

Membres présents :

Mmes, MM. MORISSEAU Gilles, SEINE Louis-André, MOREAU Geneviève, DESVIGNES Mickaël, SEGUIN Brigitte, CORBEL Stéphane, TACHAT Jean-Luc, AUMOND Maryse, ISTIN Bertrand, MATHIEU-DEMEOCQ Séverine, CORDEAU Laetitia, CHASSEPORT Aurélie, BAYOU Virginie, REPOUSSARD Céline, DURAND Dominique, JOLLY Pierre, BERNARD Michèle.

Membres absents excusés :

M. OLIVIERO Christophe donne pouvoir à Mme REPOUSSARD Céline
M. DEPORT Yannick donne pouvoir à Mme CORDEAU Laetitia

Secrétaire de séance : Mme REPOUSSARD Céline.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 juin 2020

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS COMMUNAUX AUPRES DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE VALBOIVRE

L'association « VALBOIVRE » a pour but d'organiser et de promouvoir des itinéraires touristiques de Poitiers à Vasles et activités favorisant la fréquentation et l'accueil sur ces itinéraires.

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, il convient de désigner deux membres titulaires et deux membres suppléants pour représenter la commune au sein de l'association en qualité de membres de droit.

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre, désigne

- M. Stéphane CORBEL et M. Bertrand ISTIN, en qualité de membres titulaires,
- Mme Céline REPOUSSARD et Mme Maryse AUMOND en qualité de membres suppléants.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS COMMUNAUX AU SEIN DES CONSEILS DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX – FOYER ET MAISON DE RETRAITE DE L'INSTITUTION DE LARNAY

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, il convient de désigner des représentants de la commune au sein des conseils de la vie sociale du foyer et de la maison de retraite de l'Institution de Larnay, à raison d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre, désigne

- Mme Brigitte SEGUIN est désignée en qualité de représentant titulaire
- M. Christophe OLIVIERO est désignée en qualité de représentant suppléant.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) – PROPOSITION DE LISTE AUX SERVICES FISCAUX DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020 et conformément au code général des impôts, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs (CCID) qui émet notamment des avis sur les évaluations des propriétés bâties et non bâties proposées par les services fiscaux. Cette commission est composée du Maire ou un adjoint délégué et de 6 commissaires.

Il convient de proposer une liste de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants à la Direction Générale des Finances Publiques qui désignera, in fine, les membres de la CCID.

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre, propose les commissaires suivants :

COMMISSAIRES TITULAIRES	
M. GAUD André	8, rue des Cèdres - 86580 BIARD
Mme BALLION Claudine	10, rue des Cèdres - 86580 BIARD
M. ALLARD Guy	2, rue des Chenevières – 86580 BIARD
M. BOUCHAUD Daniel	21, rue des Bournalières – 86580 BIARD
Mme COUSSEAU Bernadette	11, rue des Cèdres – 86580 BIARD
Mme GUERIN Marinette	5, rue de la Galbarderie – 86580 BIARD
M. POILBLANC Stéphane	12, rue des Ecoles – 86580 BIARD
M. ENARD Claude	27, rue Nungesser - 86580 BIARD
M. SALOMON Jean	55, rue des Bournalières – 86580 BIARD
M. AUDOUX Eric	10, rue des Métairies– 86580 BIARD
Mme SERVAIS Françoise	16, rue des Vieux Logis – 86580 BIARD
M. DUVERGER Jean-Marie	4, rue du Petit Château - 86190 AYRON

COMMISSAIRES SUPPLEANTS	
M. PEYRELADE Jean-Claude	2, rue Etienne Berton - 86580 BIARD
M. BROQUEREAU Fabrice	1, rue du belvédère – 86580 BIARD
M. LEON Daniel	2, rue des Coteaux de Bel Air – 86580 BIARD
M. GUILLOTEAU Jean-Pierre	42, rue des Charmes – 86580 BIARD
M. ROUGEON Daniel	25, rue Nungesser – 86580 BIARD
Mme NEVEU Isabelle	10, rue Nungesser – 86580 BIARD
M. BOUCHET Laurent	8, rue des Bois de Rochefort - 86580 BIARD
M. HUTIN Nicolas	29, rue Nungesser – 86580 BIARD
M. BILLAUD Joseph	37, route de la Casette – 86580 BIARD
M. REPOUSSARD Jack	32 bis, rue de Montmidi – 86000 POITIERS
M. PHELLIPON Jean-Luc	11, rue de la Galbarderie – 86580 BIARD
M. GIRAUDET Vincent	13, rue des Augustins – 86580 BIARD

COMITE CONSULTATIF DE LA JEUNESSE DENOMME « CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES » - COMPOSITION ET PRESIDENCE

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, il convient notamment de fixer la composition et la présidence du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

Il est rappelé que le CMJ est une instance de démocratie et de citoyenneté locale à destination des jeunes qui a pour objectif de les impliquer dans la vie de la commune. Elle représente un espace de débat et de réflexion, permettant aux jeunes d'émettre des avis et d'être force de proposition pour tout projet d'intérêt collectif.

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve le maintien du CMJ, créée à l'origine en 2016, fixe sa composition à 16 jeunes issus des classes de CM1, CM2, 6^{ème} et 5^{ème}, élus pour une durée de 2 ans, avec renouvellement du bureau municipal tous les deux ans et précise qu'il sera présidé par le Maire et que l'élu en charge de la jeunesse est désigné en qualité de Vice-Présidente.

BUDGET PRIMITIF 2020 - VOTE DES SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal adopte, par 19 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre, les subventions de fonctionnement aux divers organismes et associations, au titre de 2020, pour un montant global de 112 000 €.

BUDGET PRIMITIF 2020 – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Considérant qu'il convient d'affecter au budget 2020, le résultat constaté de la section de fonctionnement du compte administratif 2019 s'élevant 964 322.96 €, le Conseil Municipal par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de l'affectation suivante :

Compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisés"	313 261.05 €
Compte 002 "excédent de fonctionnement reportés"	651 061.91 €.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Vu les réunions de la commission générale et des finances des 22 juin et 2 juillet 2020 au cours desquelles le projet de budget primitif 2020 a été débattu,

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions (Dominique Durand, Pierre Jolly et Michèle Bernard), adopte le budget primitif 2020 arrêté aux montants ci-après qui s'équilibre, pour chaque section fonctionnement et investissement, tant en dépenses qu'en recettes, à :

- Section de fonctionnement	2 125 000.00 €
- Section d'investissement	1 950 000.00 €

AMORTISSEMENT DU SOLDE DE LA PARTICIPATION VERSEE A SIPEA HABITAT RELATIVE A LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS AU TITRE DE L'OPERATION DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE

Considérant qu'il convient de procéder à l'amortissement du solde de la participation versée à SIPEA HABITAT en 2019 au titre de la construction de 8 logements sociaux dans le cadre de l'aménagement de l'ancienne école pour un montant de 7 160.00 €, correspondant à 50% du montant total versé à l'achèvement des travaux.

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, donne son accord pour l'amortissement du solde de la subvention précitée, correspondant à 50% du montant total versé à l'achèvement des travaux, sur une durée de 10 ans à compter de l'exercice 2020, conformément à l'instruction M14 en vigueur.

AMORTISSEMENT DU SOLDE DE LA PARTICIPATION VERSEE A HABITAT DE LA VIENNE RELATIVE A LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS AU TITRE DU PROGRAMME DE CONSTRUCTION « DOMAINE DES COTEAUX DE BEL AIR »

Considérant qu'il convient de procéder à l'amortissement du solde de la participation versée à HABITAT DE LA VIENNE en 2019 au titre de la construction de 12 logements locatifs sociaux dans le cadre de l'opération « Domaine des Coteaux de Bel Air » pour un montant de 11 376.00 €, correspondant 50%, du montant total versé à l'achèvement des travaux.

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, donne son accord pour l'amortissement du solde de la subvention précitée, sur une durée de 10 ans à compter de l'exercice 2020, conformément à l'instruction M14 en vigueur.

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de fixer les tarifs de restauration scolaire pour les enfants de la commune, en fonction du quotient familial, pour l'année scolaire 2020-2021, comme suit :

TARIF ENFANT - COMMUNE (application du quotient familial)

N° TRANCHE	TRANCHE DE QUOTIENT	TARIF (€)
00	Inférieur à 350 €	1.00
01	De 350.01 à 550 €	1.16
02	De 550.01 à 700 €	2.24
03	De 700.01 à 850 €	2.56
04	De 850.01 à 950 €	2.90
05	De 950.01 à 1 050 €	3.06
06	De 1 050.01 à 1 250 €	3.20
07	Supérieur à 1 250 €	3.78

3.78 € par repas pour un élève.

TARIF ADULTE – AGENTS DE LA COLLECTIVITE (y compris le personnel mis à disposition) – STAGIAIRES – AGENTS EN SERVICE CIVIQUE

3.78 € par repas

TARIF ADULTE – HORS AGENTS DE LA COLLECTIVITE

5.95 € par repas

- Précise que ces tarifs seront applicables au 1er septembre 2020.
5.81 € par repas.

TARIFS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de fixer le tarif de la prestation « accueil périscolaire » pour l'année scolaire 2020-2021, en fonction d'une facturation à la ½ heure, étant entendu que toute demi-heure commencée sera due :

➔ TARIF ENFANT- COMMUNE (application du quotient familial)

N° TRANCHE	TRANCHES DE QUOTIENT	TARIFS HORAIRE (€)
00	Inférieur à 700 €	1.22
01	De 700.01 à 1 050 €	1.24
02	De 1 050.01 à 1 250 €	1.28
03	De 1 250.01 à 1 700 €	1.32
04	Supérieur à 1 700 €	1.34

➔ AUTRES TARIFS**TARIF ENFANT HORS COMMUNE**

1.52 € par enfant et par heure

TARIF GOUTER

0.52 € par enfant.

➔ MAJORATION EN CAS DE DEPASSEMENT DES HORAIRES DEFINIS PAR LA COLLECTIVITE POUR LA RECUPERATION DES ENFANTS (avec une tolérance de + 5 mn)

Application d'un montant forfaitaire de 5 € quel que soit le quotient familial.

PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES DE RESIDENCE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, fixe la participation financière aux charges de fonctionnement des écoles, pour les communes de résidence n'ayant pas conclu de convention de gratuité en matière d'inscription scolaire avec la commune de Biard, au titre de l'année scolaire 2020/2021, comme suit :

- Ecole maternelle 1 127.00 € par enfant
- Ecole élémentaire 336.00 € par enfant.

ADHESION A L'ASSOCIATION DU GROUPEMENT EMPLOYEURS SOCIO-CULTURELS

Afin de pouvoir bénéficier de la mise à disposition de personnel pour le recrutement d'un animateur périscolaire à temps non complet, selon le principe de la mutualisation de postes, il est proposé d'adhérer, à compter de l'année 2020, au Groupement Employeurs Socio-Culturels, association à but non lucratif, sise à Poitiers (86), dont l'objectif est de favoriser le développement de l'emploi sur notre territoire,

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide d'adhérer au Groupement Employeurs Socio-Culturels, sis à Poitiers (86), à compter de l'année 2020, sur la base d'une cotisation annuelle de 100 €

ACCUEIL DE VOLONTAIRES DANS LE CADRE DU SERVICE CIVIQUE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA VIENNE

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, (M. Jolly), approuve la mise en place du dispositif du service civique et l'accueil à ce titre d'un volontaire pour la réalisation de la mission « animation et médiation culturelle et sociale », avec un démarrage de la mission souhaité en septembre 2020, sur la base d'une durée de 7 mois, à raison de 24h hebdomadaires.

ADHESION A LA MISSION DE REALISATION DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA VIENNE POUR LA PERIODE 2020-2022

Suite à la proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, adopte la convention relative à la réalisation des dossiers CNRACL « Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales », pour la période 2020.2022.

PERSONNEL – CREATION DE POSTES

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet (35/35^{ème}) et d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (30/35^{ème}), à compter du 1^{er} novembre 2020.

RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PARCOURS EMPLOI COMPETENCES »

Par délibération du 16 septembre 2019, le Conseil Municipal a décidé la création d'un poste d'agent technique polyvalent à temps non complet (30h hebdomadaires) dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences ».

Afin de permettre à l'agent en poste de poursuivre des actions de formation en vue de sa professionnalisation, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve le renouvellement du contrat précité pour une durée de 6 mois, à compter du 1^{er} octobre 2020, sur la base d'une durée hebdomadaire de travail établie à 35 heures.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Décision n°13/2020 du 23 juin 2020

Modification de la décision n°11/2020 du 14 mai 2020 : Adoption d'une convention de formation professionnelle relative à une action de formation professionnelle à la conduite d'engins de chantier – ACCUS « Attestation de Connaissances et de Capacités à l'Utilisation en Sécurité » (tondeuse auto portée) à destination de deux agents du service technique, proposée par l'organisme de formation ECF COA, sis à Saint Georges les Baillargeaux (86), d'une durée de 7 heures réparties sur une journée, le 1er juillet 2020, pour un montant de 275.00 € TTC.

Décision n°14/2020 du 26 juin 2020

Adoption de la modification n°1 à l'accord-cadre mono attributaire à bons de commande relatif à la fabrication sur place de repas sans fourniture de denrées au restaurant scolaire, pour les périodes scolaires 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, avec la société RESTAUVAL, sise à Rochecorbon (37), portant allongement de la durée initiale du marché d'un an incluant l'année scolaire 2020-2021 et ajustement de la quantité maximum de repas initialement prévue, de 80 000 pour 3 ans à 90 000 pour 4 ans, représentant une augmentation de 12.5 % du marché de base.

Décision n°15/2020 du 29 juin 2020

Demande d'attribution d'une subvention pour l'opération d'extension, restructuration et rénovation énergétique du foyer Guillaume d'Aquitaine, auprès de l'Europe, au titre du FEDER, « Fonds européen de développement régional », au niveau le plus élevé possible.

QUESTIONS DIVERSES

- Calendrier des réunions
- Tour de France.